

**Relevé de conclusions de la réunion de la Commission :**  
**Parentalité du lundi 2 décembre 2019**

**Membres présents :** Valérie Né (ville de La rochelle), Thiers Audrey (centre social), Nicolaizeau Sophie (CDA PRU), Vincent Terny (Régie de quartier – 100% inclusion), Sylvie Zegrani (comité du petit Marseille), Florence Mercier et Emilie (association la Farandole), Marchand Fabienne (ville de la rochelle), Noëla (maison des adolescents)

**Excusés :** Girard Jaya (association enfant au cœur), Drapeau Christelle (ville de la rochelle), Hospital Vinciane (Association Cocon bulle), Pascale Dold (ville de la Rochelle),

**Points abordés :**

- 1. Travail autour des besoins de chacun dans le cadre du PRU**
- 2. Questions diverses**

**Conclusion :**

1. Méthode : les membres présents ont travaillé de façon individuelle et ils ont ensuite exposé le travail sur les post-it.

**Retour de post-it :**

- Création d'un café es parents dans ce lieu.
- Des espaces dédiés à des formations, des réunions, des entretiens, aux indépendants (orthophoniste, psychologue, motricienne)... permettant ainsi de proposer des temps tripartites (parents/accompagnateurs/professionnel petite enfance).
- Des espaces d'informations, de sensibilisation et d'exposition sur les méthodes d'apprentissages et éducatives.
- Espace dédié à la CAF.
- Mettre en place un dépose minute pour les voitures.
- Intégrer un espace de motricité en accès libre (à faire dans tous les nouveaux pôles du PRU), à côté du café des parents.
- Mettre en place un système de places occasionnelles pour les urgences et les besoins temporaires (formations, emplois, entretiens...).
- Proposer des espaces intergénérationnels.
- Penser à une accessibilité avec des horaires atypiques.
- Les structures demandent plus d'espaces et une plus grande salle de motricité mutualisable.
- Le RAM demande 1 bureau et 1 espace pour les activités qu'il faut identifier (travail à faire). Le RAM travaille sur une refonte du service et se projette vers l'ouverture d'un espace générique en centre-ville et des antennes dans les quartiers.
- La Farandole demande plus de places d'accueil avec 2 pôles (350m<sup>2</sup> chacun) de 25 places chacun séparés en 3 unités (1 pièce de motricité, 1 pièce jeux d'eau, 1 pièce snoezelen) et 1 espace jardin.
- Création d'une classe passerelle entre la vie de la crèche et l'entrée en maternelle.
- La régie de quartier demande à ce qu'il y ait plus de relation entre les structures du quartier qui drainent les familles afin de pouvoir avoir le même niveau d'information partout et de pouvoir orienter les familles. Réflexion à avoir au niveau de la simplification des démarches administratives pour les familles et aussi un repère identifié d'acteurs qui peuvent accompagner les parents qui deviennent employeur en prenant les services d'une assistante maternelle.
- Réflexion à avoir sur le moment de la séparation.
- La crèche familiale demande à garder sa spécificité. Cependant 1 espace d'accueil de 8 à 10 enfants pour les situations d'urgence, occasionnelles.
- Réflexion autour de l'accueil des enfants en situation de handicap.

2. La commission se pose la question de la terminologie de ce futur lieu : pôle parentalité ou pôle petite enfance. **L'assemblée se positionne sur le pôle petite enfance.**
- Le service petite enfance de la ville demande une réflexion autour d'une gestion des places de crèches de façon communautaire avec l'agglomération. La réflexion doit avoir lieu !
- La crèche familiale se demande si dans l'avenir, elle a un intérêt à rester sur le quartier car tous les enfants ne sont pas du quartier. Cependant il ne faut pas perdre un des objectifs du PRU qui est d'apporter et de maintenir la mixité. Réflexion à avoir.
- La commission souhaite travailler avec l'éducation nationale.
- Faire le bilan de l'accueil VIP à la Pallice pour voir la pérennité.

**Prochaine rencontre :**

**LUNDI 3 février 2020**

**Au comptoir**

**14h à 16h**